



Association
Droit de Cité
1003 Lausanne
ddc@droitdecite.ch

Monsieur Olivier Français
Président de la Commission consultative
d'urbanisme et des transports
Direction des travaux
Rue du Port Franc 18
CP 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 août 2007

Remarques de l'association Droit de Cité au sujet des projets présentés lors de la CCUT du 4 juin 2007.

Monsieur le président,

Suite à la séance de la CCUT du 4 juin 2007, l'association Droit de Cité tient à vous faire part de ses commentaires sur les projets de la Poste et du Palais de Beaulieu. Nous vous remercions de nous donner ainsi l'occasion de vous transmettre nos remarques sur ces projets, importants pour la ville.

Concernant la parcelle de la Poste à la gare : l'association Droit de Cité considère comme hautement prioritaire la réaffectation de ces terrains. Nous estimons en effet qu'une parcelle située dans le périmètre de la gare de Lausanne, et d'une surface aussi importante, est nationalement stratégique. Pour nous, cela signifie qu'un projet ambitieux et innovant, d'importance suprarégionale, devrait y être développé. C'est par le biais d'un concours d'idée que ce projet devrait être trouvé. Dans ce secteur, des bâtiments hauts de type tour peuvent, à notre sens, être envisagés, faisant écho aux bâtiments existants de la Poste et Edipresse. Nous comprenons certes que les contraintes techniques qui grèvent ce secteur sont importantes. Cependant une légère déception nous saisit à l'évocation du projet présenté lors de la séance du 4 juin. Un centre commercial, un bâtiment administratif et quelques logements nous semblent représenter une proposition relativement modeste par rapport à la taille et au potentiel du lieu. L'enjeu du retour au centre des villes des activités, tout comme la mise en valeur des terrains les mieux desservis par les transports publics, nous semble ne pas avoir été correctement évalués par les concepteurs de ce projet. En conséquence, l'association Droit de Cité appuiera les propositions plus ambitieuses sur ce secteur.

Le projet en lui-même soulève deux interrogations. D'une part, le centre commercial dont les types de commerces ainsi que les heures d'ouvertures devront être précisés avant de pouvoir prendre correctement position sur cette affectation. D'autre part, le parking souterrain qui apparaît comme largement dimensionné pour ce secteur de ville. L'affectation des surfaces existantes en un parking semble relativement naturelle en raison de la morphologie des lieux. Cependant il n'est pas souhaitable d'ajouter dans ce secteur central et parfaitement desservi par les transports en commun de nouvelles places de parc publiques. Si des commerces choisissent de venir s'implanter à grande proximité de la plus importante gare de Suisse romande, c'est qu'ils cherchent à se greffer sur les flux existants de passagers. Il n'est pas nécessaire de leur réserver en plus un nombre important de places de parc. De même, dans une vision ambitieuse de l'application des principes du développement durable, un bâtiment administratif situé pratiquement dans la gare, et à deux pas du métro, n'obtient pas de places de parc. Nous vous rendons donc attentif au fait que d'autres besoins existent pour ces surfaces souterraines. D'abord un très large parking pour les vélos, avec services de réparation, surveillance, etc. D'autre part, une

substitution des places en surfaces dans le secteur par des places en souterrain. Nous pensons en particulier aux places situées au bas de l'avenue de la gare dont l'espace pourrait avantageusement servir à aménager des voies bus dans les deux sens. En outre une réflexion sur les places de parc en surface dans le secteur situé entre l'avenue de la Gare et le chemin de Treyblanc montrera très certainement que du stationnement de surface pourrait avantageusement prendre place dans ce parking et libérer ainsi des espaces publics pour d'autres affectations. Dans tous les cas, la proportion 1 en souterrain pour 1 en surface devra être respectée.

Concernant le Palais de Beaulieu, nous suivons avec plaisir les développements en cours dans ce secteur. La réaffectation des terrains des écuries ainsi que la mise en valeur du front Jomini nous réjouissent. Nous insistons cependant pour qu'un travail de réflexion soit aussi engagé sur le front nord de l'avenue de Bergières. La reconstruction des halles Sud doit être l'occasion de créer un front vivant et agréable pour cette rue avec de nouvelles surfaces commerciales, artisanales ou tertiaires, de même que des logements dans les étages. Des solutions novatrices d'intégration des nouvelles halles dans des affectations urbaines devraient être recherchées par le biais d'un concours. Il nous semble en tous cas qu'une large marge de manœuvre existe dans le secteur et qu'elle devrait pouvoir être utilisée au maximum. Quant au front Jomini, là aussi un concours devra apporter des idées nouvelles et innovantes. La question d'une tour à cet endroit doit rester ouverte, même si cet emplacement ne nous semble pas le meilleur (tour isolée, forte pente continue, sans rupture, etc.). La question de l'implantation d'une tour dans ce secteur soulève en tous cas une intéressante problématique qui pourrait être éclairée par un plan directeur des bâtiments hauts, comme cela s'est fait dans plusieurs villes suisses alémaniques (Zug, Rapperswil-Jona notamment).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes et en restant à votre disposition pour toute demande complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour le comité de Droit de Cité
Benoît Biéler